



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL DU 30 MARS 2026

VALERIE INDUNI

PACom

Alors que la validation du PACom semblait à bout touchant, début février, le Canton a adressé un courrier à la Commune, annonçant la suspension de l'approbation du Plan. La Direction générale du territoire et du logement a procédé à une vérification de la conformité légale du Plan d'affectation, ce qui nécessite un nouvel examen préalable complémentaire et une mise à l'enquête publique complémentaire. A ce stade, la Municipalité n'est pas en mesure de donner des informations précises quant au délai et la durée de la procédure en cours.

Nouvelle gouvernance des régions d'action sociale et réorganisation territoriale

Le Conseil d'Etat vient d'adopter un projet de loi relatif à la gouvernance de l'action sociale cantonale. Ce projet, qui fait suite à la reprise par le Canton du financement des Régions d'action sociale, a été développé en collaboration avec ces dernières et l'ensemble des partenaires concernés. Il prévoit de transformer leur structure d'association de communes en établissement autonome de droit public. Le projet de loi instaure ainsi la création d'Etablissements régionaux d'action sociale (ERAS), régie leur organisation et clarifie le rôle et les responsabilités de chacun. Afin de maintenir le lien avec les communes, ces dernières seront représentées au Conseil d'établissement des ERAS. Dans ce cadre, il a été décidé par le Canton de fusionner les régions d'action sociale de Morges et de Nyon ».

Par ailleurs, afin de faciliter la collaboration avec le secteur médico-social, les périmètres couverts par ces établissements et ceux des associations/fondations d'aide et de soins à domicile seront à terme harmonisés. Pour y parvenir, il était prévu de mener des discussions avec les communes concernées par un changement de périmètre dans le courant de l'année 2026, pour une mise en oeuvre sur le terrain en 2027. Toutefois, les échanges menés à ce stade avec l'AVASAD et les régions d'action sociale ont montré que la région desservie par le CMS de Cossonay présente des enjeux importants en termes de population, de dossiers, de personnel et d'adaptations techniques, qui nécessitent des études approfondies. C'est pourquoi, les 28 communes desservies par le CMS de Cossonay et l'ARAS Morges-Aubonne-Cossonay, il a été décidé de repousser à 2027 les discussions, avec une mise en oeuvre de l'harmonisation des territoires en 2028, voire en 2029.

FLORENCE TEXIER-CLAESSENS

Cinéma de Cossonay

La gérante du Cinéma a annoncé sa démission pour raison personnelle avec effet au 31 juillet prochain. Le Conseil d'administration et la Municipalité remercient Mme Ulmer pour sa collaboration et son travail et lui souhaite une bonne suite. ».

Actuellement, le Conseil d'administration, en concertation avec la Municipalité, mène des réflexions quant à une restructuration de l'établissement, dans le but de poursuivre l'activité cinématographique. Le Conseil sera tenu informé de l'évolution du dossier d'ici cet été.

CLAC

L'ORPC a informé officiellement la Commune que le Canton récupère le local du CLAC qui cessera donc de fonctionner sous sa forme actuelle. Catherine Jeanrichard, co-responsable du Centre, ne souhaite pas continuer l'exercice de sa mission en dehors du local CLAC ; elle a donc présenté sa démission.

CLAUDE MOINAT

Vortex – réalisations à ce jour

JEAN-CLAUDE CHALLET

Place de jeux du PAM

Depuis l'année dernière, la Commune, par l'intermédiaire des écoles, a entamé une collaboration avec la Maison de la Rivière et participe au projet DECLICC (Dispositif Éducatif et Coopératif pour les Initiatives face au Changement Climatique) qui s'inscrit dans une démarche éducative et territoriale visant à articuler acquisition de connaissances, analyse de terrain et mise en action. Conçu sur deux années scolaires, il accompagne les élèves dans une progression structurée allant de la compréhension des mécanismes climatiques à la conception et à la défense de projets d'aménagement concrets, ancrés dans leur environnement immédiat.

Après une première phase d'acquisition de connaissances sur les changements climatiques, les classes se sont engagées dans l'élaboration d'avant-projets d'aménagement ancrés dans leurs espaces de vie, notamment les cours d'école et places de jeu.

Les travaux réalisés par les élèves seront prochainement présentés lors de deux séances de restitution qui auront lieu le 5 mai pour l'établissement Veyron-Venoge et le 21 mai pour l'établissement Pré-aux-Moines.

En parallèle du projet DECLICC, dans le cadre de la labellisation UNICEF entamée par la Commune, des ateliers participatifs ont été organisés avec les enfants et des jeunes. Sur la base des retours obtenus, un cahier a préparé une forme de cahier des charges concernant les espaces "Tartan" dédié aux jeunes de 12 à 25 ans et "Place de jeux" dédié aux enfants de 0 à 12 ans et les familles.

Sur la base des informations ainsi récoltées, la Municipalité prévoit d'initier prochainement le réaménagement complet des espaces autour du PAM. Le préavis y relatif sera soumis à l'approbation de votre Conseil.

Action Coup de balai

L'action « Coup de balai » a eu lieu l'après-midi du vendredi 20 mars avec la participation de 252 élèves et le samedi 21 mars, en présence d'une cinquantaine personnes.

Communications de la Municipalité au Conseil communal du 30 mars 2026

JOACHIM CRETEGNY

Elections communales - Syndicature

Après concertation entre les 5 élus à la Municipalité, il a été décidé que la Syndicature sera assumée par Joachim Cretegny. Florence Claessens conservera sa fonction de Vice-Présidente. Le nouveau collège municipal se rencontrera prochainement afin de décider la répartition des dicastères et l'organisation à mettre en place.

L'assermentation des nouvelles autorités aura lieu le 28 mai 2026 à 19h00 à l'Aula du PAM.

Maison de Ville

Après de longs échanges avec le Canton, le remplacement de la porte d'entrée de la Maison de Ville se fera pendant les vacances de Pâques. Elle a été réalisée en chêne, le sens d'ouverture sera inversé pour des raisons de sécurité et, finalement, elle sera isolée afin de réaliser des économies d'énergie.